



## Liminaire CTL du 15 février 2019

Lors de la réunion des n°1, le 13 décembre 2018, le Directeur Général a présenté l'organisation du réseau de la DGFIP à l'horizon 2022 et l'objectif : détruire l'ancien pour en construire un nouveau.

*Il s'agit :*

-d'intégrer l'évolution des usages et des process de travail qui permettent de dépasser la notion de proximité pour faire prévaloir celle d'accessibilité et de regrouper les petites unités qui ne sont plus aujourd'hui capables d'exercer de façon satisfaisante leurs missions.

-d'offrir dans les zones rurales et/ou défavorisées un service public spécifique et approprié en tirant partie notamment du travail à distance et du développement d'une organisation en mode front office/back office pour réfléchir à une localisation de points de contact qui intègrent les préoccupations d'aménagement des territoires.

*Le plan du DG peut paraître de prime abord séduisant, notamment dans ses objectifs :*

- Permettre aux agents qui le souhaitent de travailler près de chez eux (travail à distance, coworking) ou chez eux (télétravail).

- Réimplanter des services et/ou des agents publics dans des zones où la DGFIP n'est plus ou n'a jamais été.

- Assurer un service public de proximité à la carte.

*Il comporte cependant quelques non-dits :*

-D'abord le périmètre des missions qui est amené à évoluer fortement : agence de recouvrement pour les entreprises, fin du paiement en numéraire, cadastre à l'IGN, suppression de la TH, PAS, agences comptables et donc fin programmée des trésoreries.

- Les suppressions massives de postes liées à ces restructurations.
- Les conditions d'exercice des missions et leur intérêt pour les agents.
- La modularité aussi du point de vue des personnels avec les nouvelles règles d'affectation qui signent la fin du maintien à résidence et qui, sous couvert de nécessité de service, permettront aux directeurs locaux, et demain peut-être au Préfet, de mettre les agents où bon leur semble...

*Le CTL se réunit ce jour pour évoquer deux des pièces du puzzle qui préfigurent la destruction du modèle administratif et du service public français envié à l'étranger :*

- *L'APRDV*, outil dévoyé pour pallier le manque d'emplois, avec possibilité de visio-conférence depuis une maison de services au public pour garder un peu d'humanisation avant la dématérialisation totale de l'ensemble des démarches administratives prévue pour 2022.
- *Le télétravail*, outil d'économies budgétaires de fonctionnement et de risque d'isolement du collectif de travail.

Monsieur le Président, vous connaissez les chiffres des suppressions d'emplois que nous allons subir directement jusqu'en 2022 et vous êtes à l'initiative du nouveau réseau qui sera proposé pour notre département. À l'instar des Directeurs de Vendée et des Alpes maritimes, jouez la transparence en nous donnant ces éléments !